

(1)

(N^o 227.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 MAI 1855.

GRANDE NATURALISATION.

Demande du sieur Joseph-Clément-Alphonse SCHOULTZ.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. VAN OVERLOOP.

MESSIEURS,

Le sieur Schoultz, commis de bureau à Liège, est né dans cette ville, le 3 février 1821, d'un père étranger et d'une mère belge.

Les parents du pétitionnaire étant domiciliés en Belgique, à l'époque de sa naissance, et ayant continué d'y être domiciliés, ainsi que le pétitionnaire lui-même, la commission des naturalisations estime, conformément à l'opinion de M. le Procureur général près la Cour de Liège et à celle de M. le Ministre de la Justice, que le pétitionnaire est Belge.

En conséquence, Messieurs, votre commission des naturalisations propose à la Chambre de passer à l'ordre du jour sur la requête en grande naturalisation du sieur Schoultz.

Le Rapporteur,

E.-J.-ISIDORE VAN OVERLOOP.

Le Président,

LOUIS JULLIOT.
